

drès sur l'esprit du Roi, dont les intentions ont toujours été de rendre son Peuple heureux. La Cour ne craint point d'être calomniée auprès dudit Seigneur Roi & de passer pour avoir un zèle imprudent, hazardeux, indiscret; elle ne cessera de solliciter ledit Seigneur Roi de rappeler l'universalité des Membres du Parlement de Paris, le bon ordre dans les Finances, dissiper la misère qui ravage ses Etats, & s'en rapporter à ses Parlements pour faire le bonheur de ses Peuples, plutôt qu'à des Ministres enflés de leur élévation & qui ne voudroient laisser au Souverain que le vain titre de Roi. La Cour, pour prouver audit Seigneur Roi qu'elle lui conservera toujours un attachement éclairé & une fidélité inviolable, est disposée à périr plutôt que de trahir ses devoirs. La Cour ne se dissimulera pas que l'on trame quelque projet désastreux, si elle ne reçoit une prompte réponse dudit Seigneur Roi; si elle n'a ce bonheur, elle a arrêté que toutes les Chambres s'assembleront Samedi 16. du présent mois, pour prendre de nouveaux moyens de conserver les intérêts du Souverain & de ses Sujets.

Il s'étoit débité dans ce Royaume, au sujet de l'Arrêt du Parlement de Rouen, que le Roi avoit défendu aux Princes du Sang de répondre à ce Parlement, mais cela est controuvé; car voici la réponse de Mr. le Duc d'Orléans.

” J'ai reçu, Messieurs, la Lettre que vous  
 20 m'avez écrite le 5. de ce mois (de Février) &  
 20 votre Arrêté du même jour, sur l'état où se  
 20 trouve le Parlement de Paris: Vous ne devez  
 20 pas douter de tout le désir que j'ai de pouvoir  
 20 être utile dans une occasion aussi importante,  
 20 & de voir finir cette affaire par des moyens,  
 20 aussi conyenables à la dignité & à l'autorité